



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 13 août 2018
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-178

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

9.1 - Résolution de membre du conseiller Jean-Marc Lalonde et appuyée par le maire Guy Desjardins au sujet d'une demande de Centraide Prescott-Russell;

9.2 - Résolution de membre du maire Guy Desjardins et appuyée par le conseiller André J. Lalonde concernant un permis de terrassement de route.

ADOPTÉE

4. **Déclarations d'intérêts pécuniaires** (aucune)

5. **Réunion à huis clos**

RÉSOLUTION 2018-179

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, telle que modifiée :

5.1. Dossier en litige - D.V. Development Inc

5.2. Appel à TAAL - Projet de lotissement sur la rue Caron

5.3. Acquisition de terrain potentiel

5.4. Évaluation de performance - Directeurs

5.5. Révision des salaires

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h05 et retournent dans la salle du conseil à 19h25.

RÉSOLUTION 2018-180

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. **Rapport de la réunion à huis clos**

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

Le maire Desjardins offre ses condoléances aux policiers de Fredericton, les premiers répondants, la ville de Fredericton et toutes les autres personnes affectées par la tragédie.

RÉSOLUTION 2018-181

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité de Clarence-Rockland retire la réclamation contre D.V. Development Inc. incluant les coûts de réclamation potentiels de 345 454\$, plus 5 000 en frais légaux; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur de l'Infrastructure et l'Aménagement du territoire d'utiliser la lettre de crédit fournie par D.V. Development Inc. au montant de 175 000\$ pour payer les problèmes non réglés associés à ce projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-182

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE le conseil a approuvé l'ébauche du plan de lotissement soumis par C.H. Clément Construction pour la succession de Eugène Laviolette (dossier numéro D-12-123), avec les conditions d'approbation énoncées sous la section 7 du rapport no. AMÉ-18-30-R le 18 juin 2018, à l'encontre de la recommandation du département de l'Infrastructure et l'Aménagement du territoire; et

ATTENDU QUE le Club de Golf de Rockland a soumis un appel au Tribunal d'appel de l'aménagement local suite à la décision du conseil;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil prenne les services d'un urbaniste externe et d'un conseiller juridique pour représenter la Cité devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local pour le dossier de cour PL180621.

ADOPTÉE

7. Annonces (aucune)

8. Période de Questions/Commentaires

M. Yves Laviolette, 1058 Baseline, explique qu'il y a un problème avec un fossé municipal qui se déverse sur la propriété. Il remet des photos pour le conseil et les invite à venir voir sa propriété. Le maire Desjardins explique que M. Éric Leroux, superintendant au drainage, est la personne à qui parler dans ce cas.

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre du conseiller Jean-Marc Lalonde et appuyée par le maire Guy Desjardins concernant une demande de Centraide Prescott-Russell

RÉSOLUTION 2018-183

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE Centraide / United Way Prescott-Russell organise, le 8 septembre prochain à l'Aréna Jean-Marc Lalonde un encan sur consignation avec la participation de plusieurs marchands/entrepreneurs de Rockland et de toute la région de Prescott-Russell; et

ATTENDU QUE Centraide / United Way Prescott-Russell désire obtenir gratuitement les locaux de l'Aréna Jean-Marc Lalonde pour l'évènement, plus particulièrement le vendredi 7 septembre entre 9 h et 17 h pour recevoir la marchandise, le samedi 8 septembre de 8 h à 17 h pour l'encan comme tel et le dimanche 9 septembre jusqu'à midi pour permettre le retrait de la marchandise achetée;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil accepte d'accorder gratuitement les locaux de l'aréna Jean-Marc Lalonde à Centraide / United Way Prescott-Russell pour leur encan sur consignation, le vendredi 7 septembre entre 9 h et 17 h, le samedi 8 septembre de 8 h à 17 h et le dimanche 9 septembre jusqu'à midi.

ADOPTÉE

9.2 Résolution de membre du maire Guy Desjardins, appuyée par le conseiller André J. Lalonde concernant un permis de terrassement de route

RÉSOLUTION 2018-184

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

ATTENDU QUE le règlement 2002-29 vise à réglementer le terrassement et le rétablissement des routes dans la municipalité ; et

ATTENDU QUE ce règlement précise qu'un dépôt de garantie d'un minimum de 2 000\$ est requis pour certains travaux identifiés à l'annexe « A » du règlement ; et

ATTENDU QUE jusqu'à présent, les dépôts n'ont pas été requis pour plusieurs agences de services publics; et

ATTENDU QUE le processus pour libérer les dépôts est long une fois le travail terminé; et

ATTENDU QUE Bell Canada compte sur des sous-traitants indépendants pour effectuer les travaux ; Bell Canada demande à la municipalité d'éliminer le

besoin de fournir des dépôts pour les travaux effectués sur les emprises des routes de la Cité ; et

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités concluent des ententes d'accès aux terrains municipaux avec des agences de services publics lorsque les agences assument la pleine responsabilité des travaux de restauration complétée par les contractants ; et

ATTENDU QUE pour mettre à jour les détails du règlement il est approprié de consulter les agences de services publics concernées ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité de Clarence-Rockland adopte un moratoire sur la collecte des dépôts de Bell Canada jusqu'à ce que le personnel présente un rapport (et le règlement modifié si nécessaire) au Conseil concernant la collecte des dépôts des agences de services publics.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2018-185

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 13 août 2018, soient adoptés :

10.1. Procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité plénier du 18 juin 2018
- b. Réunion spéciale du 30 avril 2018
- c. Réunion spéciale du comité plénier du 30 avril 2018
- d. Réunion régulière du 18 juin 2018

ADOPTÉE

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Système de communication pour la répartition du service des incendies

RÉSOLUTION 2018-186

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

ATTENDU QUE les municipalités locales des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) sont responsables des services de prévention et de protection contre les

incendies conformément à la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie*; et

ATTENDU QUE le paragraphe 116(1) de la *Loi de 2001 sur les municipalités* permet à une municipalité d'établir, maintenir et exploiter un système de communication centralisé aux fins d'intervention d'urgence; et

ATTENDU QUE l'article 189 de la *Loi de 2001 sur les municipalités* autorise une municipalité de palier supérieur à adopter un règlement qui permet le transfert d'un pouvoir de palier inférieur d'une ou de plusieurs de ses municipalités de palier inférieur à la municipalité de palier supérieur; et

ATTENDU QUE le Conseil des CUPR a adopté le rapport DG-012/2018 portant sur le remplacement du système actuel de communication sur la répartition du service des incendies; et

ATTENDU QUE le Conseil des CUPR a également adopté le règlement 2018-57 relativement au transfert du système de communication pour la répartition du service des incendies (y compris les coûts, le réseau et l'équipement) aux CUPR;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland consent par la présente au transfert du système de communication pour la répartition du service des incendies aux CUPR conformément au règlement 2018-57 et accepte de maintenir ses pouvoirs relativement aux services de prévention et de protection contre les incendies en vertu de la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie*.

ADOPTÉE

11.2 Proposition de demande de subvention – Fonds pour l'accessibilité

Mmes Annick et Elsa Lalonde présentent leur projet de parc accessible pour Hammond. Elsa Lalonde explique que le but de ce projet est que des enfants en fauteuil roulant puissent jouer avec les autres au parc. Annick Lalonde ajoute qu'elles appuient la demande de financement de la Cité. Elsa Lalonde explique que ce parc serait le premier à être complètement accessible à Clarence-Rockland. Le maire Desjardins les félicite pour leur initiative.

Mesdames Lalonde demandent d'obtenir une lettre d'appui du conseil pour leurs demandes de financement. Le maire Desjardins mandate M. Pierre Boucher de préparer cette lettre de recommandation.

RÉSOLUTION 2018-187

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QUE les Services communautaires ont reçu quelques demandes de résidents de la communauté de Hammond afin de construire une aire de jeu accessible au parc de Hammond; et

ATTENDU QUE les « Fonds pour l'accessibilité » fournissent des subventions afin de financer de petits projets de construction, de rénovation ou de modernisation qui permettent d'augmenter l'accessibilité dans les collectivités; et

ATTENDU QUE les Services communautaires ont dû soumettre la demande de subvention sans avoir reçu l'approbation du conseil municipal afin de respecter la date d'échéance de la demande de subvention;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la demande de subvention soumise par les Services communautaires au « Fonds pour l'accessibilité – Emploi et développements social Canada » qui a pour but de financer une aire de jeu accessible au parc de Hammond.

ADOPTÉE

11.3 Installation de trottoirs et de lumières de rue sur la rue St-Jean

RÉSOLUTION 2018-188

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement 2018-120 pour autoriser le Maire et la greffière de signer un contrat avec Landrock Excavation Inc. pour effectuer la construction de trottoir et l'installation de lampadaire sur la rue St-Jean pour une somme de 221,398 \$, excluant la TVH.

ADOPTÉE

11.4 Siègne vacant au conseil

RÉSOLUTION 2018-189

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

ATTENDU QUE M. Charles Berlinguette a remis sa démission en tant que conseiller du quartier 4 de la Cité de Clarence-Rockland;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland déclare vacant le siège de conseiller du quartier 4; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Conseil accuse réception du rapport CLERK2018-12, lequel décrit les exigences législatives suivant une déclaration de siège vacant; et

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déclare que le siège de conseiller du quartier 4 soit Option A – demeure vacant pour le reste de ce terme du conseil.

ADOPTÉE

11.5 Renouvellement de l'emprunt pour le complexe récréatif

RÉSOLUTION 2018-190

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Règlement no. 2018-119, visant à autoriser le renouvellement d'un emprunt au montant de 1 660 000 \$ pour le complexe récréatif avec la Banque TD à un taux de 3.2%, pour un terme de 5 ans avec un amortissement de 20ans, soit adopté.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2018-191

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2018-22 - pour adopter le règlement sur les plans d'implantation et le guide de processus de plan d'implantation

12.2. 2018-81 - pour signer une entente avec CSW pour la revitalisation de la rue Laurier (Étape de conception)

12.3. 2018-109 - Modification au Règlement de Zonage – 3188 rue Champlain et une partie du 3210-3232 rue Champlain

12.5. 2018-111 - Amendement au règlement de zonage – 801 rue St-Jean

12.6. 2018-113 - désignation de terrains non assujettis à la réglementation de parties de lots Bloc 288 du plan 50M-308

12.7. 2018-114 - pour nommer des membres au conseil d'administration de la bibliothèque publique

12.9. 2018-116 - pour adopter le plan d'urgence

12.10. 2018-117 - pour signer une entente avec Atrel Engineering pour le remplacement des conduites d'eau des rues Laurier, Gareau et Pouliotte

ADOPTÉE

12.4 2018-110 - Modification au Règlement de Zonage – 3210-3232 rue Champlain

RÉSOLUTION 2018-192

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2018-110, étant un règlement pour modifier le règlement de zonage 2016-10 pour le 3210-3232 rue Champlain soit adopté.

ADOPTÉE

12.8 2018-115 - pour signer une entente avec le Christian Labour Association of Canada (CLAC) pour établir les bénéfices et conditions de travail des employés syndiqués du Eastern Ontario Volunteer Firefighters Association, Local 920

RÉSOLUTION 2018-193

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2018-115, étant un règlement pour signer une entente avec le Christian Labour Association of Canada (CLAC) pour établir les bénéfices et conditions de travail des employés syndiqués du Eastern Ontario Volunteer Firefighters Association, Local 920, soit adopté.

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2018-194

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-118, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 13 août 2018, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h12.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe